

LE COURRIER DU COMMERCE

JOURNAL DES HALLES & MARCHÉS

Fondé par A. GODARD en 1874

LYON-MARSEILLE

LYON-MARSEILLE

Organe des Intérêts Commerciaux, Agricoles, Maritimes, Industriels et Financiers

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 51-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, Rue des Dominicaines.
Téléphone 32-64

TARIF DES ABONNEMENTS

Pour toute la France..... UN AN 16 fr.
Étranger..... 20 fr.

Adresser un mandat-poste à l'ordre du Directeur.
On s'abonne également sans frais dans tous les bureaux de poste.
Les abonnements sont payables par avance et par mandat-poste.
Les envois sont faits par la poste recommandée en double contrebande.
Les abonnements sont payables par mandat-poste à l'ordre du Directeur.
Les envois sont faits par la poste recommandée en double contrebande.

TARIF DES ANNONCES

Annonces industrielles, en 4^e page, sans contrat... 0 fr. 75 la ligne
Réclames en quatrième page..... 1 franc
Chronique troisième page..... 1 fr. 50
Chronique deuxième page..... 2 francs

Ces prix sont payables à l'avance et à Lyon.
Prix spéciaux pour Contrats à l'année

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LYON - 67, Cours de la Liberté - LYON

TÉLÉPHONE 51-01

Bureaux à MARSEILLE, 50, rue des Dominicaines.
Téléphone 32-64

S'adresser à Lyon pour tout ce qui concerne les Abonnements, la Rédaction et la Publicité à M. L. GODARD, Directeur-Rédacteur en chef

Une Réalité et Deux Chimères

LA FOIRE DE LYON

et les essais de Bordeaux et de Paris

On commence à faire de l'agitation autour de la Foire de Paris. Le Gouvernement n'a pas eu l'énergie d'imposer une Foire unique contre Leipzig et l'on patauge dans cette incohérence de deux foires concurrentes à Lyon, celles de Bordeaux et de Paris. Le vin est tiré il faut le boire ! Les organisateurs de la Foire de Bordeaux étaient trop avancés pour reculer, ils ont du marcher jusqu'au bout et se déclarer satisfaits malgré l'insuccès de l'organisation. Ceux de la Foire de Paris sont dans la même situation et j'imagine que malgré tous les beaux discours s'ils pouvaient trouver maintenant une formule élégante pour ne pas persister dans l'erreur il la saisisrait sans doute avec empressement.

D'ailleurs qu'ils pensent ainsi ou autrement le sort en est jeté. On fera une toute petite Foire de Paris comme on a fait une toute petite Foire de Bordeaux.

En attendant, les adhésions affluent au Comité de la Foire de Lyon, aussi bien de toutes les régions françaises que des pays alliés et neutres. Les deux mille adhésions escomptées seront largement atteintes. C'est dire que le succès insperé de la première Foire sera plus que doublé en 1917.

Devant pareil résultat connu et proclamé les organisateurs de la Foire de Paris éprouvent le besoin de justifier leur erreur. Ils l'ont fait récemment par un article nouveau en déclarant, c'est M. Dausset, conseiller municipal de Paris qui l'a dit, qu'un accord était intervenu entre le Comité de la Foire de Paris et celui de la Foire de Lyon sur cette base : que la Foire de Paris serait nationale et la Foire de Lyon internationale. A cette assertion fantaisiste M. Herriot, Maire de Lyon, Président du Comité d'organisation de la Foire de Lyon a immédiatement répondu par la note suivante communiquée à la presse :

« Les journaux de Lyon ont publié une information, de source tendancieuse, d'après laquelle la ville de Lyon aurait conclu un accord avec le Comité qui veut organiser une Foire à Paris. Aux termes de cet accord la Foire de Paris serait nationale et la Foire de Lyon internationale.

« Cette information est de tous points inexacte. Non seulement il n'y a eu aucun accord, mais il n'y a pas eu même de pourparlers. La ville de Lyon persiste à soutenir qu'en réclamant une Foire unique elle défend non pas un intérêt régional, mais l'intérêt du pays tout entier. Elle entend laisser à ceux qui soutiennent une autre opinion, leur entière responsabilité devant la nation.

« Voilà donc justice faite d'un canard qui ressemble à une excuse. Nous ferons une Foire à Paris, mais nous la ferons nationale seulement ! Si, après cela, vous nous parlez de désordre dans l'offensive économique vous êtes difficile !

« A Bordeaux on nous avait parlé aussi d'une Foire qui aurait surtout un caractère colonial et agricole. Le Comité lui-même l'avait déclaré.

Mais cette Foire a eu un si drôle de caractère qu'on a finalement mis carrément les pieds dans le plat et qu'elle se présente aussi comme devant faire tomber Leipzig. Pygme qui veut faire tomber un géant, diront les Boches.

M. Maurice Ajam qui a rédigé pendant toute la durée de la Foire le Bulletin quotidien et officiel de la Foire de Bordeaux, a écrit à la fin de celle-ci un article qui révèle bien le véritable état d'esprit qui a animé les organisateurs, c'est-à-dire la dispersion des efforts dans la lutte contre la Foire de Leipzig.

« La Foire de Bordeaux, dit-il, a justifié toutes les espérances que ses créateurs avaient conçues. Les Bordelais sont gens trop positifs pour avoir supposé un seul instant que leur entreprise écraserait d'un seul coup la Foire de Leipzig ; ils ont voulu, avant tout, préparer l'avenir et jeter un grain de blé dans le sillon.

« Oh ! non hélas, ce n'est pas la Foire de Bordeaux qui écrasera celle de Leipzig. Le grain de blé a les germes de la rouille.

« Il y a chez nous, continue plus loin M. Maurice Ajam, une trop grande diversité de production pour qu'une ville quelconque puisse avoir la prétention de réunir chez elle tous les intérêts français, il faut donc s'attendre à voir nos grandes villes, et elles peut-être quelques petites, lutter entre elles d'émulation.

« Par l'application d'une loi scientifique que nous connaissons tous, ce sont les foires utiles qui seules subsisteront.

« On peut déjà prévoir que les maisons représentant un même groupe de production auront tendance à venir présenter leurs échantillons l'un près de l'autre, afin que l'acheteur puisse les confronter. C'est dire toute puissance des acheteurs ; c'est eux qui départageront le conflit. Dans telle ville où trente ou quarante échantillons d'un même

article seront présentés, l'acheteur viendra ; dans telle autre ville où il n'en trouvera que trois ou quatre, il s'abstiendra. En fin de compte, les trois ou quatre dissidents finiront par se rallier à la majorité et, par une loi naturelle, nous verrons les produits se grouper dans les régions où ils auront trouvé leur succès ».

En somme, ce que nous propose M. Maurice Ajam, c'est la multiplicité des Foires et leur spécialisation régionale. Il nous invite à lutter contre la Foire de Leipzig par la Foire aux pains d'épice ou la Foire à la ferraillie.

Si c'est la conclusion à tirer de la Foire de Bordeaux, quelle va bien être celle de la Foire de Paris ?

Ces idées sont bien loin de ce que pensent la grande majorité des commerçants et industriels français, même des Bordelais et des Parisiens, et aussi de ce que pensent ceux des pays alliés et neutres.

M. Achille Pliasta expose la pensée de ces derniers et l'écrit de Milan à l'« Eclair » de Montpellier.

« A Zurich, à Berne, à la Chaux-de-Fonds, des habitués de Leipzig, dit-il, m'ont assuré que le succès de Lyon n'était nullement chimérique ; selon eux, dix ans au moins seront nécessaires pour que l'entreprise soit en possession d'installations complètes et qu'elle atteigne l'ampleur qui assurera son avenir séculaire.

« Mais, ajoutaient ces fabricants, le succès dépend d'une condition : c'est qu'on ne se mette pas à multiplier les foires internationales en France.

« Nous n'avons ni le temps ni les moyens de nous couper en quatre, en trois, ni même en deux, pour figurer à plusieurs Foires tous les ans. Il ne faut pas que le supplice des Expositions recommence sous une autre forme. Nous ne transigerons pas là-dessus. Si la France multiplie les foires internationales, nous conclurons qu'elle n'a pas compris la portée du projet. L'Allemagne a Leipzig ; ni Berlin par susceptibilité de capitale, ni les autres grandes villes par envie mesquine, n'ont songé à faire concurrence à la Foire de Leipzig considérée comme une grande institution commerciale allemande.

Des susceptibilités aussi puérides décourageraient notre entraînement et notre foi au succès que la France a de s'émanciper de l'Allemagne et de nous aider à nous émanciper avec elle. Elles tueraient l'entreprise. »

M. Achille Pliasta conclut par ces mots : « J'ai bien peur que les foires ne s'entre-tuent ; ce qui fera dire aux officines paritaires : « Ça n'a pas rendu, les foires ; faisons des Expositions ; il n'y a que ça de vrai. Quant à l'étranger neutre et ami, il dira simplement : « Nous avions espéré, nous avions cru, mais nous commençons à craindre qu'il n'y ait rien à faire avec les Français. »

« Non ! En réalité, il n'y a pas lieu de s'alarmer outre mesure. Il n'y aura véritablement qu'une Foire unique internationale pour lutter contre la Foire de Leipzig, c'est celle de Lyon. Les Foires de Bordeaux et de Paris sont des erreurs que l'on reconnaît bien vite, que l'on reconnaît déjà puisque Paris se retire comme Foire internationale.

« On aura donné une fois encore l'impression à l'étranger que nous ne savons pas être d'accord sur le terrain économique, alors que nous avons un si vaste champ d'action. Mais tout se bornera à des incidents regrettables. Les Comités de Bordeaux et de Paris chercheront bientôt d'autres buts plus heureux à leurs efforts.

ALBERT BOUTIN.

LES EXPORTATIONS DE VIANDE DES ÉTATS-UNIS

Les statistiques publiées par la « National City Bank of New-York » montrent le développement considérable pris par les exportations de viande des États-Unis depuis le début des hostilités, et ce en dépit d'une diminution sensible du bétail dans ce pays.

C'est ainsi que, pour l'année 1914, les exportations de viande de toute sorte n'avaient dépassé, en poids, 455.000.000 livres tandis qu'elles ont atteint 885.000.000 en 1915 et 1.339.000.000 en 1916.

En ce qui concerne le bœuf, les chiffres ont été respectivement de 640.000.000 livres en 1914, 1.170.000.000 en 1915 et 2.314.000.000 en 1916. On voit que les exportations de bœuf ont été trente-six fois plus fortes en 1916 qu'en 1914. Ce mouvement d'exportation est d'autant plus remarquable que le bétail en l'espace de dix ans, a sensiblement diminué aux États-Unis. En 1907, on y comptait 52.000.000 de têtes, en 1914 seulement 37.000.000. Cependant la population, pendant la même période de 87.000.000 d'habitants était parvenue à plus de 100.000.000.

L'accroissement de l'exportation de viande est dû à la guerre. L'Angleterre, en 1916, a demandé aux États-Unis 117.000.000 de livres de viande ; la France, 49.000.000 et l'Italie 48.000.000.

Pendant l'année qui a précédé la guerre, il n'y avait pas eu d'exportation de viande fraîche à destination de ces pays. Les 6.500.000 livres de bœuf frais exportées en 1914 ont été fournies principalement par le Canada et les îles des Indes occidentales.

Les exportations de viande de porc accusent aussi un accroissement marqué, bien moins sensible que la viande de

bœuf ; elles ont été de 998.000.000 de livres en 1916, contre 597.000.000 en 1915 et 411.000.000 en 1914.

La valeur de toutes les viandes exportées pendant l'exercice fiscal 1916 représente une somme de 182.000.000 de dollars, contre 63.000.000 en 1914. Ces chiffres s'appliquent à la viande seule, et ne comprennent pas la valeur des lards, huiles et autres produits de ce genre.

Les exportations de saumon ont été de 453.000.000 de livres en 1916, contre 80.000.000 en 1914. Dans l'année courante, les demandes de l'Angleterre seule ont été de 110.000.000 de livres.

Les demandes exceptionnelles de l'Europe pour les viandes ne vont pas seulement aux États-Unis, car le Canada en 1916 a exporté cinq fois plus de viande qu'en 1914. D'autre part, l'Australie et l'Argentine accusent également de très fortes augmentations au chapitre exportations de viande.

Chronique Maritime

IL FAUT CONSTRUIRE DES NAVIRES

Nous lecteurs ont pu voir que s'il était nécessaire que notre flotte commerciale soit augmentée, il n'était guère aisé que ce soit par les achats. Nous concluons en disant : « La seule solution réellement pratique, c'est la construction d'unités nouvelles. Est-ce possible ? Oui. » Nous allons démontrer ; mais auparavant, nous voudrions tirer des événements maritimes récents des conclusions nécessaires.

Nous avons cru pouvoir dire quelques mots sur les opérations des sous-marins allemands. Notre dernier article en porte la trace. Il est évident que parler des agissements de ces pirates, c'est fournir des renseignements à l'ennemi. Nous sommes donc bien coupables au « Courrier du Commerce » de n'y avoir pas songé. Malheureusement, le jour même — c'était le 6 octobre — où nous décrivions les quelques lignes parues en blanc, le « Gallia » était torpillé.

Que la Censure, qui arrête si bien sur le papier les exploits des sous-marins ennemis ne les arrête-t-elle pas de même en réalité ! elle servirait ainsi au moins à quelque chose.

Les morts sont nombreux, hélas ! Il n'entre pas dans notre cadre de rechercher si l'accident aurait pu être évité. Nous connaissons suffisamment les questions maritimes et les conditions de la navigation en Méditerranée pour ne pas nous rendre compte des grandes difficultés que présentent les services de protection.

Mais, avec les braves engloutis, nous avons à déplore la destruction d'une de nos meilleures unités de la flotte commerciale française.

Affecté à la ligne du Brésil et de la Plata, le « Gallia » représentait dignement dans l'Amérique du Sud le pavillon français. L'impulsion nouvelle que veut donner à ses services la Compagnie Sud-Atlantique à laquelle appartenait le « Gallia » l'aurait prévu, pour la France, un brillant avenir chez nos amis sud-américains. Dans combien de temps le « Gallia » sera-t-il remplacé ? Combien d'années faudra-t-il pour en construire un autre ?

Et la guerre sous-marine qui s'étend jusqu'à New-York, ne va-t-elle pas causer d'autres vides ?

Nous ne voulons pas nous attarder sur les pertes matérielles des armements. Voyons les compensations.

Depuis trois semaines, nous avons eu la curiosité de noter les lancements de navires faits en France et à l'étranger. Du 12 septembre dernier au 2 octobre, il a été lancé :

18 vapeurs anglais, dont 3 de plus de 5.000 tonnes.
3 vapeurs japonais, dont 1 de plus de 7.300 tonnes.
9 vapeurs américains dont 1 de plus de 7.000 tonnes, 1 de 8.600 tonnes et 1 autre de 14.000 tonnes.
11 vapeurs hollandais.
3 vapeurs norvégiens.
1 vapeur suédois.
1 vapeur danois.
3 vapeurs allemands.

— 49 vapeurs au total.

Pendant le même laps de temps, il a été lancé en France... 0 vapeur. C'est peu. En trois semaines, notre marine commerciale s'est ainsi augmentée de 49... concurrents ! Il y a des accroissements qui seraient plus profitables.

« Vous faut-il pour pouvoir construire... du personnel technique et quelques matériaux indispensables. Il est seulement nécessaire, pour le personnel, que l'on veuille bien rendre aux chantiers de constructions les spécialistes dont ils peuvent avoir besoin. Il s'agit là de la mise en sur pied d'un petit nombre d'ingénieurs et de quelques ouvriers en fer. Il est certain que l'on trouverait, parmi les G. V. C. ou parmi les mobilisés occupés à balayer les casernes ou à peindre dans les dossiers de paperasses de certains de nos bureaux militaires, les hommes dont on a besoin. Si les spécialistes nécessaires sont à des postes utiles, peut-être alors pourrait-on en prévenir parmi les balayeurs et assimilés les unités nécessaires à leur remplacement. Comme il en faut très peu, la chose est faisable.

Voyons la question matérielle : Elle se subdivise en deux parties : les matériaux nécessaires à la construction de la coque et ceux nécessaires aux machines.

Si nous supposons par une production

de cargoes s'élevant à un tonnage de 175.000 tonnes, il nous faudrait comme fer (tôles, cornières, etc.) environ 60.000 tonnes. Est-il donc impossible que les usines actuellement au travail pour la défense nationale puissent, sans diminuer en rien leur rendement, fournir ces 60.000 tonnes nécessaires. Du même moment de certains métallurgistes, la chose est faisable. Qu'attend-on pour la faire ?

Les Machines ? C'était généralement l'Angleterre qui nous les fournissait. Avec un peu d'entente entre les deux gouvernements, nous ne voyons nullement ce qui peut empêcher la chose de se faire. Autorisez les importations, facilitez-les. Si les pouvoirs publics ne savent pas comment qu'ils prennent modèle sur l'Angleterre. Une loi est intervenue et le « Courrier du Commerce » l'a publiée le 27 septembre dernier. Dans le cas où un de nos députés voudrait en prendre connaissance, le « Courrier » se tient à sa disposition !

Pour nous résumer et pour conclure : il nous faut des navires, en acheter constitue une opération onéreuse, peu pratique ; il est donc nécessaire d'en construire.

La chose étant possible, si les départements intéressés veulent s'en donner le peine, il faut que l'on comprenne enfin que c'est avoir une marine maritime commerciale qui est en jeu.

Qui donc, dans les groupes compétents, mettra la chose en mouvement ? Parmi tant de lois urgentes à voter, parmi tant de mesures nécessaires à prendre dès maintenant, la question maritime se place au premier plan.

Vous verrez que, malgré tout, il ne se trouvera personne pour la prendre en main et qu'après la guerre, nous aurons à déplore à nouveau l'infériorité de notre marine marchande causée par l'infériorité des pouvoirs publics. E. DENHAM.

L'IMPOT SUR LES BÉNÉFICES DE GUERRE

Déclaration urgente à souscrire par les commerçants, les sociétés des courtiers, les patentés, etc.

Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que le 31 octobre 1916 expirera le délai accordé pour souscrire la première déclaration exigée par la loi du 1^{er} juillet 1914 sur les bénéfices pendant la guerre. Toute déclaration tardive sera punie d'une lourde pénalité.

Pour rédiger cette déclaration, ils pourront consulter avec fruit l'excellent ouvrage que vient de publier M^e Chalou, agréé au Tribunal de Commerce de Lyon, L'« *Commentaire Pratique de l'usage des contribuables* » de la loi sur les bénéfices pendant la guerre, leur permettra de se reconnaître aisément dans le texte particulièrement long et touffu de la loi du 1^{er} juillet 1916 et des nombreux décrets rendus pour son application. Il leur fournira notamment au sujet des pertes antérieures, des amortissements, du mode de calcul des bénéfices, tous les renseignements désirables. Par suite de l'accord que nous avons conclu avec les Éditeurs, nous envoyerons franco cet ouvrage très recommandable à nos lecteurs contre mandat-poste de 4 fr. 60.

Achat à l'Amiable et Réquisition

L'extension prise par le système des réquisitions a faussé bien des idées mais la logique doit toujours rester la vérité.

Un achat à l'amiable, même fait par une commission de ravitaillement, a toujours des caractéristiques. Vendeur et acheteur sont libres de s'entendre ou de ne pas s'entendre et les droits de l'un et de l'autre restent absolument les mêmes que s'il s'agit d'un vendeur ou d'un acheteur quelconques.

Nous nous pose par exemple les questions suivantes qui intéresseront nombre de négociants en bestiaux.

Avant été contraint de livrer des bestiaux à la commission de X..., il s'est produit les faits suivants : 1° Je vous demanderais si le Président de la commission a le droit de faire marcher mes animaux au centre de réception avant de me fixer les prix payés et les conditions de livraison, c'est-à-dire de me fixer le nombre de kilos retenu par tête d'animaux et si le prix offert et retenus fixés ne me convenant pas, la livraison ayant eu lieu amiablement sans qu'il y ait eu de réquisition forcée, j'ai le droit, une fois ces bestiaux marqués de les ramener dans mes prés.

2° Les wagons n'étant pas arrivés pour loger et embarquer les animaux, peut-on nous obliger à garder ces animaux jusqu'à l'arrivée des wagons à la date de l'embarquement ou peut-on à nos frais nous obliger de prendre un gardien pour surveiller et embarquer ces animaux.

Les réponses à ces demandes typiques nous paraissent simples : 1° Avant de laisser marcher les animaux, le vendeur doit exiger que le Président de la commission fixe exactement sur les prix payés et sur les conditions de livraison. 2° L'acheteur a-t-il fait part de ses offres est, à laisser marcher avant que l'acheteur avis, une erreur qui peut être à discussion, le Président de la commission de réception pouvant prétendre de ce fait que le marché a reçu un commencement d'exécution.

En ce qui concerne le logement des animaux jusqu'à l'arrivée des wagons, on ne peut en bonne logique, le mettre à la charge du vendeur, à moins que cette éventualité soit prévue dans les conditions verbales de la vente, et il doit ajouter ces frais à sa facture relative à la vente des bestiaux dont il s'agit. Le vendeur peut se refuser à garder les animaux vendus si la circonstance éventuelle n'a pas été envisagée au préalable.

Les droits du vendeur sont donc les mêmes que dans les marchés ordinaires mais celui-ci, dans ces achats qui n'ont parfois d'amiable que le nom, arrive à passer sous les fourches caudines de l'acheteur, car ce dernier a comme suprême argument la menace de la réquisition pure et simple.

Ajoutons que lorsqu'il s'agit de réquisition il est absolument inutile de discuter le prix avec le délégué qui réquisitionne car ce n'est pas lui qui le fixe. Il faut seulement exiger les deux pièces réglementaires que l'on ne peut pas refuser : ordre et reçu de réquisition. ALBERT BOUTIN.

A PROPOS DU NOUVEAU RÉGIME DES BLÉS ET FARINES

Nous avons reçu, il y a quelques jours déjà, une réclamation qui nous semble fort justifiée au sujet de l'application de la nouvelle loi sur le ravitaillement de la population civile.

M. Roussin, minotier à Aubres (Drôme) nous a écrit en ces termes : « L'application de la loi du ravitaillement civil n'était certes pas parfaite, mais les modifications que l'on vient de lui apporter pourraient bien être le coup de grâce pour les petits minotiers.

« Vous savez fort bien, pour l'avoir mentionné déjà, que les petits minotiers n'ont obtenu que très peu de blé du R.C. Ils ont donc été obligés d'acheter, en le payant assez cher, le blé indigène qu'ils pouvaient trouver et chèrement encore la moitié du temps. Ils étaient donc obligés de vendre plus cher que le prix de la taxe une farine plus inférieure. Résultat : perte de clients pour ne pouvoir leur livrer au prix de la taxe de la farine de qualité équivalente à celle d'autres vendeurs. Ces autres vendeurs qui ont obtenu du R.C. du blé en assez grande quantité ont pu, sans trop de gêne, payer cher le peu de blé qui pouvait leur manquer pour assurer leur fabrication, vendre au prix de la taxe de la farine plus blanche que celle livrée par certains de leurs collègues et s'emparer, ainsi de leurs clients, sans compter que des mesures plus arbitraires sont venues parfois à leur aide à ce sujet.

Aujourd'hui, avec la loi 1916, l'on demande de tenir compte des entrées et sorties de marchandises, afin que le R.C. se base sur le travail fait pour consentir ces cessions de blé au prorata du dit travail.

Nos clients ne voulant revenir à nous que si nous les assurons de leur tenir de la farine (engagement que nous ne pouvons prendre n'étant nous-mêmes pas certains d'avoir du blé), il est clair que nos sorties seront à peu près zéro, d'où pas de cession de blé du R.C. Perspective : chômage complet à bref délai. Pourtant le contrôleur pour établir la patente, le percepteur pour percevoir le montant de nos impôts ne s'ont jamais inquiété du travail que nous avions fait, nos sorties ne les ont jamais intéressés.

Distribution de Tourteaux en remplacement du Foin

Dans le but de ménager les ressources en foin, la circulaire du 22 août 1916 a prescrit de remplacer, dans la ration des chevaux de la zone de l'intérieur, jusqu'à concurrence d'un kilo par cheval et par jour, le foin par du son, chaque fois que les approvisionnements de cette dernière denrée le permettent.

Mais les quantités de son dont on peut disposer ne donneront le moyen de recourir à cette substitution que dans une trop faible mesure pour réaliser en foin des économies appréciables.

Or, il y a le plus grand intérêt à ménager les réserves de ce fourrage, dont la récolte s'annonce défective par rapport aux prévisions.

Pour cette considération, le sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et de l'intendance a décidé de substituer, concurrentement avec le son, les tourteaux d'arachide à une partie de la ration de foin, de manière à réduire, en principe, d'une façon permanente, de un kilo la ration de foin par cheval et par jour dans toutes les places du territoire en gestion directe ou en entreprise de distribution.

Cette substitution sera faite dans les conditions suivantes : 1° On substituera 0 kil. 500 de tourteaux à 1 kilo de foin, sans que cette substitution puisse jamais avoir pour effet de diminuer de plus de 1 kilo la ration de foin ; 2° La substitution du son au foin telle qu'elle est prévue par la circulaire du 22 août 1916 ne sera jamais opérée en même temps que celle du tourteau. Les tourteaux nécessaires seront réajustés à la diligence de M. l'inspecteur général du ravitaillement.

Les directeurs de l'intendance des régions devront se concerter d'urgence avec ce haut fonctionnaire en vue de la réception des quantités nécessaires aux besoins de leur région.

TAXE DES FARINES

CIRCULATION DES BLÉS ET FARINES

PRIX DU PAIN

(De nos Correspondants particuliers)

CREUSE
Prix de la farine : 41,75 pris aux usines. Prix du pain : 0,425. La sortie des blés et farines est libre.

HAUTE-VIENNE
Prix de la farine : 42,50 po ds net, non logés ou logés en toiles facturées et reprises au même prix, 0,56 maximum en sus par quintal pour le transport et la livraison dans les localités autres que celle du moulin. — Prix du pain : Il se fait ici deux qualités ou plutôt trois sortes de pain qui présentent une certaine anomalie. Le pain de 500 grammes est taxé à 0,25, le pain de 1 kilo 0,45 et le pain de 2 kilos 0,425 le kilo.

HAUTE-SAVOIE
Prix de la farine : 42 fr. les 100 kilos toiles à facturer départ. — Prix du pain : A Annecy 0,425 en gros pains, 0,47 en pains façonnés. Le commerce et la minoterie sortent librement du département, les blés et farines. Pas de nouvel arrêté pour la taxe de la farine.

HAUTES-ALPES
Prix de la farine : 42 fr. les 100 kilos non pris au moulin. Le pain taxé se vend uniformément 0,45 le kilo pesé à Gap, Embrun, Briançon. La circulation des blés et farines est libre.

LANDES
Prix de la farine : 42,50. — Prix du pain : à Dax 0,85 les 2 kilos. Un arrêté préfectoral publié il y a quelques jours interdit la sortie des blés.

VAUCLUSE
Prix de la farine : 43 fr. les 100 kilos non logés, facturés et reprises au même prix. — Prix du pain : Avignon pain second 0,45, première qualité 0,50 ; il est probable que le pain va être mis au prix uniforme de 0,45. L'exportation des blés et farines n'a jamais été interdite.

COTE-D'OR
Prix de la farine : 42 fr. les 100 kilos poids net. Les frais de transport dans le département ne devront jamais être supérieurs à 1 fr. le quintal. L'arrêté préfectoral du 25 avril 1916 a été rapporté et la sortie des blés et farines est libre maintenant.

Prix du pain : Dijon 0,45 le kilo.

TARN-ET-GARONNE
Prix de la farine : 42,50 les 100 kilos non logés. — Prix du pain : 0,39 le kilo, miche de 5 kilos 0,42 le kilo miche de 2 k. 500, 0,40 le kilo flûtés et couronnes pas de taxe pour les pains au dessous de 500 grammes. La sortie des blés et farines n'est pas interdite.

SARTHE
Prix de la farine : 42 fr. prise au moulin, 42,50 rendu en boulangerie. La circulation du blé n'est pas interdite en droit, mais elle l'est en fait car la Préfecture a donné des instructions dans toutes les gares de l'avis des expéditions qui sont remises pour une destination hors du département, le lendemain elle les fait réquisitionner par la commission de Ravitaillement.

ERS
Prix de la farine : 42 fr. les 100 kilos prises à l'usine ou rendues dans la boulangerie de la localité. La circulation des blés et farines n'est pas interdite. — Prix du pain : Le pain forme ronde du poids de 5 kilos et au dessus est taxé 0,40 le kilo et le pain forme longue de 2 kilos à 2 kilos 500 0,425 le kilo.

BELFORT
Prix de la farine : 43,50. — Prix du pain : 1,30 les 3 kilos. Circulation des blés et farines non interdite.

ALLIER
Prix de la farine : 43,50 les 100 kilos. — Prix du pain : Moulins et Montluçon 0,45 le kilo. Circulation toujours interdite.

CITATION A L'ORDRE DU JOUR

Notre ami M. Grizaud, charcutier, rue de la Charité, à Lyon, a été cité à l'ordre du jour pour sa belle conduite à l'ennemi. Nous donnons ci-dessous la dite citation.

Grizaud Claudius, adjudant 35^e colonial Chargé de tenir avec sa section un poste avancé a donné des renseignements précis sur la position et les mouvements de l'ennemi avec lequel il a su se tenir en contact étroit. A été blessé au cours d'un violent bombardement pendant lequel

GRAINS ET FARINES

Marché de Lyon

Vendredi 13 octobre. L'agriculture a été gratifiée d'un temps idéal pour les emblavures d'automne, aussi tous les bras disponibles ont été occupés par ces travaux urgents et les battages sont un peu retardés sur le second plan. Il en résulte que sur les marchés de culture, les apports ont été peu importants et que d'une façon générale les offres sont très modérées en tous grains.

Notre marché aux grains de Lyon de cette après-midi est à cette image. L'assistance aujourd'hui était d'ailleurs plutôt restreinte.

BLES. — La situation présente très peu de changement par rapport à la semaine dernière. Il n'y a ni hausse ni baisse, mais les cours restent plutôt fermes. Les minotiers de la région ne reçoivent pas beaucoup de blés du ravitaillement civil en ce moment; ils ne sont cependant pas très acheteurs. Les affaires sont par conséquent calmes. On a traité seulement quelques blés de la région depuis 34,50 et 34,75 rendus, du Centre vers 34 et 34,25 départ, de la Bretagne à 33,25 départ.

On cote : Blés région lyonnaise... 34 50 34 75 Les 100 kilos rendus Lyon ou parité.

FARINES. — On cote Farines 80 % taxe officielle... 43 50 ... Les 100 kilos rendus en boulangerie à Lyon, sans en toile facturée et reprise au même prix.

ISSUES. — Dans diverses régions, il y a de sérieuses menaces d'exécution d'application de la taxe. Sur notre place les sons sont un peu moins demandés mais les cours inchangés.

SEIGLES. — Aux prix qu'ils atteignent, les seigles ne deviennent plus intéressants pour l'alimentation humaine et celle du bétail. Cependant, la distillerie faisant toujours une bonne demande, les cours restent très fermes et en tendance nouvelle à la hausse.

On cote : Seigles Forez-Lyonnais... 34 .. 34 25 Seigles Isère... 34 .. 34 25 Seigles Saône-et-Loire... 34 .. 34 25 Les 100 kilos départ.

AVOINES. — Le marché est stationnaire. Les prix se maintiennent. Les acheteurs et les vendeurs boudent un peu, d'ailleurs les offres ont en gardant un certain volume ne sont pas abondantes.

On cote : Avoines nouvelles Dauphiné-Lyonnais grises... 29 50 30 .. ditte noires... 29 75 30 .. Les 100 kilos rendus Lyon.

ORGES. — Malgré la bonne récolte, les cours progressent toujours. La malterie demande en effet du disponible immédiat qu'elle reçoit difficilement en raison du manque de matériel de transport. On tient les orges de Bretagne, 38 fr.; celles de l'Allier, du Loiret, de la Sarthe-Mayenne, de 39 à 40 fr. les 100 kilos départ. On a fait des orges de la Drôme à 39,50 départ.

MAIS. — Voir les cours à nos comptes rendus des marchés de Marseille et de Bordeaux.

SARRASINS. — Les sarrasins sont introuvables. Le rendement de la récolte a été en effet très mauvais. Les Bretons achètent eux-mêmes à 38,50 les 100 kilos sans départ Bretagne.

MARCHE DE MARSEILLE. Jeudi 12 octobre. BLES TENDRES. — Ravitaillement civil, 33,75 palan Marseille.

J. MALLARD, courtier-représentant, 40, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE. — Grains, Blés, Issues, Farines.

Jeudi 12 octobre.

FARINES ET ISSUES. — Farines. — Nous cotons : farine réglementaire 80 %, 42 fr. la balle de 100 kilos; graux 39,50; F. B. D. premières, 36,50. Le tout aux 100 kilos logés gare Marseille, paiement comptant net.

ARRIVAGES DE BLES ET FARINES du 4 au 11 octobre. Mercredi, 11 octobre.

De Montréal, vapeur Cleveland Range, avec 4.878 tonnes blé; de Philippeville, vapeur Nivernais, avec 90, 100, 100, 75, 25, 100, 400, 70, 73, 50, 200, 200, 100, 83 balles semoule; 60, 500, 250 balles farine; vapeur Moise, avec 200, 100, 100, 100, 300, 100, 200, 200 balles semoule; vapeur Tafna, avec 200, 300, 100 balles semoule.

De Kurrache, vapeur Canadier, avec 60.000 sacs blé; de Casablanca, vapeur Souhira, avec 1.176 sacs blé dur; de Tunis, vapeur Biskra, avec 200 balles minot, 50 balles farine froment, 10 balles farine graux; de Philippeville, vapeur King-Edward, avec 6.500 tonnes blé.

ARRIVAGES DE BLES ET FARINES du 4 au 11 octobre. Mercredi, 11 octobre. Les réunions se suivent et se ressemblent. Le marché est toujours caractérisé par de petites affaires. Les cours varient peu sauf sur quelques grains — pour lesquels la hausse s'accroît.

BLES. — La tendance est ferme avec légère avance, car la demande est plutôt plus active depuis quelques jours. On cote départ : Marnes, Yonne, Seine-et-Marne, de 33,75 à 34 fr.; Loiret, Eure-et-Loire, de 34 à 34,25; Ile-et-Vilaine, 33,50; Vendée, de 33,75 à 33,85; Poitou, Touraine, de 34 à 34,25; Mayenne, 33,75; Allier, Cher, Nièvre, de 34 à 34,25; Cotes-du-Nord, Morbihan, Finistère, de 33,25 à 33,35; saissettes, 34,75; aubaines bison, de 36,75 à 37.

On cote : Farines 80 % taxe officielle... 43 50 ... Les 100 kilos rendus en boulangerie à Lyon, sans en toile facturée et reprise au même prix.

ISSUES. — Dans diverses régions, il y a de sérieuses menaces d'exécution d'application de la taxe. Sur notre place les sons sont un peu moins demandés mais les cours inchangés.

SEIGLES. — Aux prix qu'ils atteignent, les seigles ne deviennent plus intéressants pour l'alimentation humaine et celle du bétail. Cependant, la distillerie faisant toujours une bonne demande, les cours restent très fermes et en tendance nouvelle à la hausse.

On cote : Seigles Forez-Lyonnais... 34 .. 34 25 Seigles Isère... 34 .. 34 25 Seigles Saône-et-Loire... 34 .. 34 25 Les 100 kilos départ.

AVOINES. — Le marché est stationnaire. Les prix se maintiennent. Les acheteurs et les vendeurs boudent un peu, d'ailleurs les offres ont en gardant un certain volume ne sont pas abondantes.

On cote : Avoines nouvelles Dauphiné-Lyonnais grises... 29 50 30 .. ditte noires... 29 75 30 .. Les 100 kilos rendus Lyon.

ORGES. — Malgré la bonne récolte, les cours progressent toujours. La malterie demande en effet du disponible immédiat qu'elle reçoit difficilement en raison du manque de matériel de transport. On tient les orges de Bretagne, 38 fr.; celles de l'Allier, du Loiret, de la Sarthe-Mayenne, de 39 à 40 fr. les 100 kilos départ. On a fait des orges de la Drôme à 39,50 départ.

MAIS. — Voir les cours à nos comptes rendus des marchés de Marseille et de Bordeaux.

SARRASINS. — Les sarrasins sont introuvables. Le rendement de la récolte a été en effet très mauvais. Les Bretons achètent eux-mêmes à 38,50 les 100 kilos sans départ Bretagne.

MARCHE DE BORDEAUX. Mardi, 10 octobre. Affaires complètement nulles, le manque de matériel en est la principale cause. A quel bon faire de nouveaux achats de céréales, alors que celles achetées, aussi tout le monde attend de recevoir pour acheter à nouveau.

BLES. — Tendance toujours ferme, cependant, vu la rareté des wagons, il se fait peu d'affaires, on tient départ Poitou de 33,60 à 34 fr.; départ Centre 34 fr.; départ Bretagne de 33 à 33,25.

On cote : Farines 80 % taxe officielle... 43 50 ... Les 100 kilos rendus en boulangerie à Lyon, sans en toile facturée et reprise au même prix.

ISSUES. — Dans diverses régions, il y a de sérieuses menaces d'exécution d'application de la taxe. Sur notre place les sons sont un peu moins demandés mais les cours inchangés.

J. MALLARD, courtier-représentant, 40, rue Pavé-d'Amour, MARSEILLE. — Grains, Blés, Issues, Farines.

Adjudications, Ventes ET ACHATS PUBLICS

MINISTERE DE LA GUERRE

Fabrication de pain de troupe Résultats. Guéret (Creuse), 6 octobre. — Adjudicataire : M. Bonnard Stéphane, rue Chapalain, à Riom, à 0 fr. 018 le kilo.

Le Puy (Haute-Loire). — 18 octobre, à 14 heures, concours restreint pour la passation d'un marché pour la fabrication du pain dans la place du Puy, à partir du 1er novembre 1916.

Fabrication et Fourniture de Fourrages à la ration Résultats. Guéret (Creuse), 6 octobre. — Distribution de fourrages à la ration. Adjudicataire : M. Maury Arsène, négociant à Bessines (Haute-Vienne), foin, paille, avoine à l'état naturel, orge, maïs, sorgho, grains concassés, 0 fr. 185 le quintal métrique; aplatissement ou concassage, 0 fr. 215 le quintal métrique.

Montpellier (Hérault), 9 octobre. — Fourniture de fourrages à la ration. Cote. Adjudicataire : M. Ternier, à Montfavet; Lodève. Adjudicataire : M. Raoul Satger, négociant à Paulhan. — Distribution de fourrages à la ration. Montpellier. Adjudicataire : M. Nidder, à Montmorony; Lunel. Adjudicataire : M. Cairaugo, à Lunel.

Besançon (Doubs), 3 octobre. — 65 quintaux non adjugés. Soumissionnaire : M. Humbert Léon, à Besançon; M. Martin Eugène, à Saône. — Valdahon. Adjudicataires : MM. Chays Alfred et fils, à Verceol, 40 quintaux. — Pontarlier. Aucune offre. 5 octobre, concours consécutif. — Besançon. M. Humbert Léon, à Besançon; M. Martin Eugène, à Saône, 65 quintaux non adjugés. — Pontarlier. Adjudicataire : M. Deprez Théodore, à Besançon, 40 quintaux. — Réadjudication pour la quantité de 65 quintaux à fournir dans la place de Besançon, le 16 octobre.

Fourrages à la Ration Avis. Le Puy (Haute-Loire). — 18 octobre, à 14 heures, concours restreint pour la passation d'un marché relatif à la distribution des fourrages dans la place du Puy, à partir du 1er novembre 1916.

Substances Militaires Avis. Bar-le-Duc (Meuse), 20 octobre. — 14 heures, vente des issues à provenir des abats de l'armée, savoir : 1er lot : vessies, baudruches, boyaux; 2e lot : onglets, cornes; 3e lot : os de tripiac, pieds de bovins. A partir du 1er novembre avec tacite reconduction de trois en trois mois.

COMMISSION DES ORDINAIRES Résultats. Angoulême (Charente), 7 septembre. — 107 d'infanterie. Viande fraîche. Adjudicataire : M. Marquis, 5, rue Marengo, Angoulême.

Légumes frais, pommes de terre. Adjudicataire : Mme veuve Pigeau, 98, rue de Périgaux, Angoulême.

Légumes secs, épicerie. Adjudicataire : M. Guin Louis, à Massillan, Nîmes, aux prix de : pâtes, 0,98; haricots, 1 fr.; pois ronds, 1 fr.; pois chiches, 0,74; lentilles, 0,80; navets, 0,30; poireaux, 0,30; raves, 0,30; riz, 0,75; sel, 0,25; poivre, 6,50; huile, 1,45; pommes de terre, 0,223; oignons, 0,50; choux, 0,30.

Cosme (Nièvre), 12 septembre. — 85 d'infanterie. Viande fraîche. Adjudicataire : M. Mallet, à Savigny-en-Septaine (Cher).

Lard et saindoux. Adjudicataire : M. Petipais, à Cosne (Nièvre).

Epicerie alimentaire. Adjudicataire : Mme Bernard, à Cosne.

Légumes frais. Adjudicataire : M. Berneau, à Cosne.

Enlèvement des débris de pain de table et de pain de guerre. M. Margeau, à Cosne.

Rolampont (Haute-Marne), 25 août. — Viande fraîche de bœuf, 2e concours 48 heures après, approbation définitive 8 octobre. Adjudicataire : M. Schrameck, 1,94 le kilo.

Soumissionnaire : M. Vieillard, à Langres, à 1,97.

Commencement d'exécution à partir du 16 octobre 1916.

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES Avis. Châlons-sur-Marne (Marne), 16 octobre. — A 14 h. 30, vente de papiers, en 6 lots. 1. 48.000 kilos vieux papiers; 2. d'un vieux tonneau et une voiture d'arrosage à l'Ecole des Arts et métiers de Châlons. Vente au comptant et 5 % en sus.

MARCHE AUX CHEVAUX. Moulins (Allier). — La dernière foire aux chevaux de Moulins, en 1916, se tiendra le vendredi 20 octobre. Elle s'annonce comme devant être particulièrement importante par le nombre d'animaux qui seront offerts à la vente.

Paris, 11 octobre. — Chevaux amenés 267; vendus 210, de 180 à 500 fr.; ânes amenés 7, vendus 4 de 30 à 110 francs; vendus aux enchères 2 chevaux de 270 à 700 fr. Essais 27 chevaux. Prix de la viande de boucherie de 0,50 à 0,70 la livre au poids net.

Sarrasins. — Récolte tardive et médiocre, seuls les sarrasins de Bretagne sont offerts de 37 à 37,50 départ.

FRANCS. — Récolte tardive et médiocre, seuls les sarrasins de Bretagne sont offerts de 37 à 37,50 départ.

PAILLES-FOURRAGES. Lyon, 13 octobre. Pailles. — On traite quelques wagons tant en seigle qu'en froment mais toujours sans délai d'expédition, le matériel s'obtenant toujours aussi difficilement : paille froment, gerbes, Forez-Velay-Auvergne... 60 65 Paille seigle légal et machinée, Forez, Velay, ... 75 85

Foins. — Comme dit dans nos précédentes chroniques, on espérait pouvoir traiter du foin pressé de Bourgogne, mais on interdit la sortie dans ces régions, on ne traite plus rien, ce n'est certes pas que la marchandise fasse défaut, mais il faudrait des bons de transport et on ne peut en obtenir facilement.

Paris, 20 octobre. — Les réquisitions d'une part, les travaux des champs de l'autre, rendent l'approvisionnement restreint; il ne suffit pas aux besoins. La tendance est très ferme sur les luzernes, soutenue sur les pailles. La paille de seigle manque.

On cote : luzerne première qualité, de 90 à 96 fr.; deuxième qualité, de 85 à 90 fr.; foin, de 85 à 90 et de 80 à 85 fr.; regain de luzerne, de 88 à 90 et de 85 à 88 fr.; paille de blé, de 75 à 80 et de 72 à 75 fr.; paille d'avoine, de 55 à 58 et de 52 à 55 fr. les 104 bottes de 5 kilos environ, franco dans Paris.

Feurs (Loire), 10 octobre. — On cote : foin première qualité, 8 fr.; foin deuxième qualité, 7,50; paille de froment pour litière, 4,50; paille de seigle, 4 fr.; paille d'avoine, 3,50 les 100 kilos.

Marseille, 12 octobre. — Affaires nulles. Nous cotons : foin Crau 1er et 2e coupes, 16 fr.; 2e coupe, 15,50; ordinaire des Bouches-du-Rhône, 14 fr.; luzernes 2e et 3e coupes, 15 fr.; paille blé battue alimentaire, 6,75; rouleur, 7,25; litière, 5,50; le tout aux 100 kilos départ.

PAQUELET (maison Moussier), courtier, Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon. Pfister Aug., 32, rue Paradis, Marseille.

GRAINS FOURRAGERES

Paris, 11 octobre. — En disponible, les cours sont toujours les mêmes, on cote la fécule supérieure 91,50 à 92,50; la fécule première en grains de 90,50 à 91,50 les 100 kilos. En livrable sur la nouvelle campagne, les affaires ont été très calmes jusqu'à présent.

NOIX CERNEAUX. Lyon, 13 octobre. — La semaine que nous venons de traverser a été très calme comme affaires en ce qui concerne les cerneaux pour huilerie. Cela tient à ce que jusqu'à maintenant les offres des centres de production sont rares et aussi aux cours élevés demandés par les vendeurs. On tient les provenances du Périgord, 130 fr. les 100 kilos départ.

On nous écrit que Villefranche-de-Rouergue que dans l'Aveyron la récolte de noix sera celle d'une année moyenne, mais la qualité est bonne; le cours actuel des noix est d'environ 80 fr. les 100 kilos.

CHOUX, CAROTTES, OIGNONS. Paris, 11 octobre. — Pas de changement à signaler dans l'allure de ce marché. Les navets ne se vendent que sur le carreau des Halles. En général, affaires calmes. On cote aux 100 kilos départ : oignons de la Vienne 24 fr.; carottes de Meaux et de Paris 16 à 17 fr.

MARRONS-CHATAIGNES. Aurillac (Cantal), 7 octobre. — Châtaignes 30 à 32 fr. les 100 kilos. On s'attend à une bonne récolte, mais comme la turpitude est en retard, on craint que le froid ne vienne la compromettre.

Bergerac (Dordogne), 7 octobre. — Apports 200 sacs de châtaignes. La vente a été active de 15 à 17 fr. l'hectolitre.

Bourgoin (Isère), 12 octobre. — Châtaignes, 25 à 30 fr. les 100 kilos.

LEGNUMES SECS. Bordeaux, 10 octobre. — Article très recherché de tous côtés, nulle offre n'est formulée et la marchandise manque.

Paris, 11 octobre. — La situation en ce qui concerne les légumes secs reste toujours la même par suite de la réquisition et de l'interdiction d'expédition des centres producteurs, aussi les quelques petites briques qui réussissent à échapper sont enlevées à des prix dépassant 100 francs les 100 kilos, il serait donc à souhaiter que l'intendance laisse quelques disponibilités au commerce afin d'améliorer la situation.

Les chevrieris verts sont cotés 155 fr. les 120 kilos.

PRINCIPAUX LEGUMES, FRUITS. Lyon, 12 octobre. — On cote : haricots verts fins, 60 à 100 fr.; id. gros moyens, 15 à 35 fr.; id. à écosser, 30 à 40 fr.; pois gourmands, 75 à 100 fr.; tomates, 10 à 30 fr.; poivrons, 25 à 50 francs; carottes en vrac, 13 à 20 fr.; châtagnes, 30 à 45 fr.; combales, 50 à 60 fr.; pois à l'égouttoir, 40 à 100 fr.; pommes diverses, 20 à 30 fr.; pommes diverses, 50 à 120 fr.; raisins chasselas, 100 à 135 fr.; id. servant, 80 à 110 francs; id. clairètes, 60 à 100 fr.; gros verts, 45 à 80 fr.; olivettes noires, 60 à 80 fr.; noix de l'Isère, 85 à 100 fr.; du Périgord, 80 à 100 fr. les 100 kilos.

Choux-fleurs, 2 à 6 fr.; laitues ou frisées, 0,60 à 1,20; melons muscats, 2 à 4 fr.; id. cantaloup, 1,50 à 2 fr.

Bourbon-l'Archambault (Allier), 9 octobre. — Pommes de terre, 0,25 le kilo; haricots verts, 0,45 le kilo; haricots en grains, 0,25 le bol; tomates, 0,25 le kilo; choux, 0,10 pièce; choux-fleurs, 0,30 à 0,50 pièce; bettes-carottes, 0,20 le paquet; oignons, 0,15 le paquet; pommes, 0,75 à 1,25 le quarteron; poires, 0,15 pièce; raisins, 0,40 le demi-kilo.

Châteaurenard, 12 octobre. — On cote : raisins chasselas 80 à 100 fr.; olivettes noires 80 à 100 fr.; gros verts 70 à 90 fr.; de cuve de 30 à 40 fr.; pommes 25 à 35 fr.; poires 60 à 90 fr.; châtagnes 40 à 50 fr.; olives vertes 80 à 100 fr.; haricots verts fins 50 à 70 fr.; moyens 30 à 40 fr.; gros 20 fr.; haricots grisets fins 60 à 80 francs; moyens 40 à 50 fr.; gros 30 fr.; haricots à écosser 20 à 30 fr.; pois à écosser 65 fr.; tomates 15 fr.; tomates rondes 20 fr. à 25 fr.; early roses 20 fr.; navets 15 fr. à 18 fr.; early roses 20 fr.; navets 15 fr.; épinards 35 fr.; oignons 18 fr.; 20 fr.; échalottes 85 fr.; poivrons 25 fr.; laurier saucé 10 fr.; le tout aux 100 kilos.

Choux-fleurs 4 à 4,50; choux verts 1 à 2 francs; salades frisées 1 fr.; laitues 1 fr.; aubergines 0,20 à 0,40; melons verts 2 à 5 fr.; cantaloup 12 fr. la douzaine.

PARIS. — On cote : Pommes de terre violettes, 13 fr.; rouges, 12 fr.; jaunes, 12 fr.; early, 13 fr.; Beauvais, 12,50 les 100 kilos.

Marseille, 12 octobre. — La situation est inchangée sur notre place. Les prix sont relativement bien tenus, surtout à cause des difficultés de chargement. Les affaires restent actives et les vendeurs acceptent volontiers les offres raisonnables.

Nous pratiquons disponible : Vauluce, Beauvais, 16 fr.; Beauvais, Saône-et-Loire, 14 fr.; mélangées Saône-et-Loire, 13 francs; mélangées Haute-Vienne, 12,50; Beauvais, Haute-Vienne, 13,50; jaunes Haute-Vienne, 14 fr.; early rose Poitou, 16 fr.; Beauvais, Sarthe, Mayenne, 13,50; jaunes, 14 fr.; early, 16 fr.; Beauvais, Drôme, 14,50; Côte-d'Or, 14 fr.; mélangées, 12,50; early rose Côte-d'Or, 16,50; Beauvais, Auvergne, 13,50 à 14,50; jaunes, 14 francs; mélangées, 12 à 12,50.

Le tout aux 100 kilos en vrac sur gare de départ des régions indiquées.

PAQUELET (maison Moussier), courtier, Lyon, 5, rue de la Barre, 5, Lyon. Pfister Aug., 32, rue Paradis, Marseille.

J. MALLARD, représentant, MARSEILLE. — Pommes de terre. Fourrages et Pailles.

Pommes de terre de toutes provenances. Semence. Consommation. Oignons. Carottes. Grains. Foin. Paille. — QUATRE, courtier, 7, rue Part-Dieu, Lyon. Ad. télég. : Quatre-Pardieu, 7, Téléph. 58-27.

POMMES DE TERRE. — PAULUS MILLET, Dainjoutin-Belfort. Télégr. Millet-Belfort.

RIZ. Bordeaux, 10 octobre. — Saïgon, type Japon n. 1, 48,50 logés wagon Marseille; n. 2, 47,50, embarquement septembre-octobre. Par Bordeaux, 50 fr., type Japon ou Java, même embarquement.

PARIS, 11 octobre. — En disponible, les cours sont toujours les mêmes, on cote la fécule supérieure 91,50 à 92,50; la fécule première en grains de 90,50 à 91,50 les 100 kilos. En livrable sur la nouvelle campagne, les affaires ont été très calmes jusqu'à présent.

NOIX CERNEAUX. Lyon, 13 octobre. — La semaine que nous venons de traverser a été très calme comme affaires en ce qui concerne les cerneaux pour huilerie. Cela tient à ce que jusqu'à maintenant les offres des centres de production sont rares et aussi aux cours élevés demandés par les vendeurs. On tient les provenances du Périgord, 130 fr. les 100 kilos départ.

On nous écrit que Villefranche-de-Rouergue que dans l'Aveyron la récolte de noix sera celle d'une année moyenne, mais la qualité est bonne; le cours actuel des noix est d'environ 80 fr. les 100 kilos.

CHOUX, CAROTTES, OIGNONS. Paris, 11 octobre. — Pas de changement à signaler dans l'allure de ce marché. Les navets ne se vendent que sur le carreau des Halles. En général, affaires calmes. On cote aux 100 kilos départ : oignons de la Vienne 24 fr.; carottes de Meaux et de Paris 16 à 17 fr.

MARRONS-CHATAIGNES. Aurillac (Cantal), 7 octobre. — Châtaignes 30 à 32 fr. les 100 kilos. On s'attend à une bonne récolte, mais comme la turpitude est en retard, on craint que le froid ne vienne la compromettre.

Bergerac (Dordogne), 7 octobre. — Apports 200 sacs de châtaignes. La vente a été active de 15 à 17 fr. l'hectolitre.

Bourgoin (Isère), 12 octobre. — Châtaignes, 25 à 30 fr. les 100 kilos.

GRAINS FOURRAGERES

Paris, 11 octobre. — En disponible, les cours sont toujours les mêmes, on cote la fécule supérieure 91,50 à 92,50; la fécule première en grains de 90,50 à 91,50 les 100 kilos. En livrable sur la nouvelle campagne, les affaires ont été très calmes jusqu'à présent.

NOIX CERNEAUX. Lyon, 13 octobre. — La semaine que nous venons de traverser a été très calme comme affaires en ce qui concerne les cerneaux pour huilerie. Cela tient à ce que jusqu'à maintenant les offres des centres de production sont rares et aussi aux cours élevés demandés par les vendeurs. On tient les provenances du Périgord, 130 fr. les 100 kilos départ.

On nous écrit que Villefranche-de-Rouergue que dans l'Aveyron la récolte de noix sera celle d'une année moyenne, mais la qualité est bonne; le cours actuel des noix est d'environ 80 fr. les 100 kilos.

CHOUX, CAROTTES, OIGNONS. Paris, 11 octobre. — Pas de changement à signaler dans l'allure de ce marché. Les navets ne se vendent que sur le carreau des Halles. En général, affaires calmes. On cote aux 100 kilos départ : oignons de la Vienne 24 fr.; carottes de Meaux et de Paris 16 à 17 fr.

MARRONS-CHATAIGNES. Aurillac (Cantal), 7 octobre. — Châtaignes 30 à 32 fr. les 100 kilos. On s'attend à une bonne récolte, mais comme la turpitude est en retard, on craint que le froid ne vienne la compromettre.

Bergerac (Dordogne), 7 octobre. — Apports 200 sacs de châtaignes. La vente a été active de 15 à 17 fr. l'hectolitre.

Bourgoin (Isère), 12 octobre. — Châtaignes, 25 à 30 fr. les 100 kilos.

LEGNUMES SECS. Bordeaux, 10 octobre. — Article très recherché de tous côtés, nulle offre n'est formulée et la marchandise manque.

Paris, 11 octobre. — La situation en ce qui concerne les légumes secs reste toujours la même par suite de la réquisition et de l'interdiction d'expédition des centres producteurs, aussi les quelques petites briques qui réussissent à échapper sont enlevées à des prix dépassant 100 francs les 100 kilos, il serait donc à souhaiter que l'intendance laisse quelques disponibilités au commerce afin d'améliorer la situation.

Les chevrieris verts sont cotés 155 fr. les 120 kilos.

PRINCIPAUX LEGUMES, FRUITS. Lyon, 12 octobre. — On cote : haricots verts fins, 60 à 100 fr.; id. gros moyens, 15 à 35 fr.; id. à écosser, 30 à 40 fr.; pois gourmands, 75 à 100 fr.; tomates, 10 à 30 fr.; poivrons, 25 à 50 francs; carottes en vrac, 13 à 20 fr.; châtagnes, 30 à 45 fr.; combales, 50 à 60 fr.; pois à l'égouttoir, 40 à 100 fr.; pommes diverses, 20 à 30 fr.; pommes diverses, 50 à 120 fr.; raisins chasselas, 100 à 135 fr.; id. servant, 80 à 110 francs; id. clairètes, 60 à 100 fr.; gros verts, 45 à 80 fr.; olivettes noires, 60 à 80 fr.; noix de l'Isère, 85 à 100 fr.; du Périgord, 80 à 100 fr. les 100 kilos.

Choux-fleurs, 2 à 6 fr.; laitues ou frisées, 0,60 à 1,20; melons muscats, 2 à 4 fr.; id. cantaloup, 1,50 à 2 fr.

Bourbon-l'Archambault (Allier), 9 octobre. — Pommes de terre, 0,25 le kilo; haricots verts, 0,45 le kilo; haricots en grains, 0,25 le bol; tomates, 0,25 le kilo; choux, 0,10 pièce; choux-fleurs, 0,30 à 0,50 pièce; bettes-carottes, 0,20 le paquet; oignons, 0,15 le paquet; pommes, 0,75 à 1,25 le quarteron; poires, 0,15 pièce; raisins, 0,40 le demi-kilo.

Châteaurenard, 12 octobre. — On cote : raisins chasselas 80 à 100 fr.; olivettes noires 80 à 100 fr.; gros verts 70 à 90 fr.; de cuve de 30 à 40 fr.; pommes 25 à 35 fr.; poires 60 à 90 fr.; châtagnes 40 à 50 fr.; olives vertes 80 à 100 fr.; haricots verts fins 50 à 70 fr.; moyens 30 à 40 fr.; gros 20 fr.; haricots grisets fins 60 à 80 francs; moyens 40 à 50 fr

CIDRES ET POMMES A CIDRE

Lisieux, 7 octobre. — Cidres. — La demande en cidres nouveaux est très active et les cours en hausse sensible.

Pommes à cidre. — Nombreuses demandes, mais les vendeurs ne veulent prendre aucun engagement ne sachant quand il leur sera possible d'expédier.

MALTS

Paris, 11 octobre. — Pas d'offres. On peut trouver quelques lots de vieux dans les environs de 75 fr. A l'ivroy on vend sur 4 de novembre de 72 à 75 fr. Amérique 78 fr. à Bordeaux.

BEURRE, ŒUFS, VOLAILLES

Lyon La Martinière, 13 octobre. Dindes... la pièce 8.. 10.. Œufs... la douzaine 1 50 2 75

Bourg (Ain), 11 octobre. — Assés bien approvisionné, la vente reste bonne sur la volaille et le beurre, très bon ne sur les œufs.

Bourgoin (Isère), 12 octobre. — Marché assez bien approvisionné. Vente active. Prix élevés.

Guéret (Creuse), 11 octobre. — Après avoir taxé les pommes de terre, le maire de Guéret a pris un arrêté fixant le prix de vente maximum du beurre et des œufs.

Bourbon-l'Ancien (Allier), 9 octobre. — (Œufs, 14 la douzaine; beurre, 1,80 le demi-kilo; fromages, 0,30 pièce.

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

TOURTEAUX

Marseille, 12 octobre. — Marché très ferme, tendance à la hausse. Nous cotons : arachides raffinées extra, 27,75; courant, 26,25; Coromandel, 20,50; sésame blanc ou jaune, 23,85; coprais cochin, 35,75; demi-cochin, 34,75; blancs, 33,75; courant 33,25; lin 34,75; le tout aux 100 kilos rendus gare, paiement comptant net.

QUINCAILLERIE

M. Claudinon, secrétaire de l'Union des Fabricants de Bouillonnerie de la Loire nous a adressé la lettre suivante avec prière d'insérer : Nous lisons dans votre journal « Le Courrier du Commerce » du 9 septembre un article concernant la Bouillonnerie, déjà paru dans « L'Usine » et mentionnant la diminution des majorations en vogue.

Cette information étant absolument erronée, nous vous prions d'insérer dans votre prochain numéro, le démenti de cet article au lieu et même place de ce dernier. Agréés etc.

METAUX

Londres, 11 octobre. — Cuivre. — Marché soutenu. Bonne marque marchande 123 liv. à 123 liv. 10 la tonne au comptant (341,69 à 343,08 les 100 kilos); 119 liv. à 119 liv. 10 (330,58 à 331,96 les 100 kilos) à trois mois. Electrolytique 143 liv. à 144 liv. (397,25 à 398,63).

Etain. — Marché soutenu. Détrôis 180 liv. à 180 liv. 5 la tonne au comptant (500,04 à 509,73 les 100 kilos); 180 liv. 10 à 180 liv. 15 (504,42 à 502,12); à trois mois Anglais 182 liv. à 183 liv. (505,59 à 508,37).

Plomb. — Etranger 30 liv. 10 à 29 liv. 10 la tonne (\$4,72 à \$4,94 les 100 kilos) au comptant; Anglais 32 liv. 5 comptant (89,58 les 100 kilos).

Zinc. — Bonne marque ordinaire 58 liv. à 51 liv. 10 la tonne (161,12 à 143,06 les 100 kilos) au comptant. Antimoine. — On cote 95 liv. la tonne (263,91 les 100 kilos). Aluminium. — Nominal.

Voir à notre 4^e page les cours des vieux caoutchoucs, métaux, métaux précieux, papiers, poils, etc.

Marchés aux Grains

Nouvelles des Récoltes en terre Feurs (Loire), 10 octobre. — Nous cotons : blé choix, 33,50; blé ordinaire, 33 fr.; seigle, 31 fr.; avoine noire, 29 francs; avoine grise d'hiver, 29 fr.; avoine blanche et grise de printemps, 28,50 les 100 kilos.

Farines de cylindre 1^{er}, 56,50 les 125 kilos; son gros, 15 fr.; fleurage blanc, 22 fr.; recoupe, 19 fr. les 100 kilos. Montmarault (Allier), 7 octobre. — On a vendu : 5 paires beaux gras de 0,65 à 0,70 le demi-kilo; 145 taureaux ou génisses de 400 à 750 fr. pièce; 25 vaches grasses de 0,50 à 0,60 le demi-kilo; 90 vaches suitées ou vaches au veau de 500 à 900 fr. l'une; 20 veaux de boucherie de 0,65 à 0,75 le demi-kilo; 8 chèvres de 15 à 20 fr. l'une; 280 porcs gras de 1,26 à 1,50 le demi-kilo; 250 nourains de 90 à 150 fr. pièce; 240 laitons de 50 à 80 fr. l'un.

Montbrison (Loire), 9 octobre. Nous cotons : blé choix, de 33,50 à 34 fr.; seigle, de 30 à 32 fr.; avoine grise d'hiver, 29 fr. les 100 kilos. Farines de cylindre 2^e, prix de la vente; pain de ménage, 0,45 le kilo. Vente active. Le temps est très propice pour les semailles qui se font cependant lentement par suite du manque de bras.

Sablé-sur-Sarthe (Sarthe), 10 octobre. — La température étant favorable aux labours, les cultivateurs n'ont pas venus à notre marché; aucune offre en céréales, les cours ci-dessous ne sont donc que nominaux. Tendance des cours ferme. Nous cotons : blé choix, 33 fr.; avoine noire, 29 fr.; avoine grise d'hiver, 29 fr.; orge brasserie, 39 fr.; sarrasin, 36 fr. les 100 kilos. Farines de cylindre 1^{er}, 42,25 les 100 kilos.

St-Jean-de-Lozne (Côte-d'Or), 10 octobre. — Presque personne à notre foire de ce jour. La culture est occupée à l'arrachage des pommes de terre et des betteraves, en plus de cela les produits s'enlèvent au fur et à mesure des battages. Nous cotons, prix de culture : blé choix, 33 fr.; blé ordinaire, 30 à 32 fr.; seigle, 30 à 31 fr.; avoine noire, 27 à 28 francs; orge brasserie, 32 fr.; orge mouture, 33 à 33,50 les 100 kilos.

Vierzon (Cher), 7 octobre. — Nous cotons : blé choix, 33 à 34 fr.; seigle, 32 à 33 fr.; avoine noire, 28 à 29 fr.; avoine grise d'hiver, 26 à 29 fr.; orge brasserie, 35 à 36 fr.; sarrasin, 40 à 41 fr. les 100 kilos.

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

Paris, 10 octobre. — Marché plus ferme. Crêpes pâles, 8,20; crêpes brunes, 7,75; kara, 10, bonnes sortes; d'Afrique, 6,60.

Paris, 13 octobre. — Nitrate de soude. — La situation statistique est bonne. L'ampleur des expéditions de septembre a sensiblement réduit les stocks au Chili.

Sulfate d'ammoniaque. — Sur le marché anglais le ton est toujours soutenu. Cote nominal, Paris, Lyon, Bordeaux.

Gianamide. — Huilée 15 à 16 % d'azote nominale 37 fr. les 100 kilos franco toutes rades sur réseaux français (en sacs les 100 kilos nets).

BEAUJOLAIS

Charentais, 12 octobre. Les vendanges sont terminées, les prix de début de 120 à 130 fr. se sont maintenus, quelques cours de 140 à 150 fr. dans les ordinaires ont été atteints. Nombreuses ont été les transactions et les acheteurs ont parcouru le pays. Il s'agissait d'approvisionner rapidement, et nos contrats ont été d'autant mieux visités que l'on trouvait plus aisément et vases vinaires et moyens de transport, alors que pour cette raison le Midi semblait délaissé. Mais cet état de choses ne peut pas durer et il faut espérer que les justes réclamations insérées dans la lettre que M. Barthe, député de l'Ille-et-Vilaine, signait, M. le Ministre de la guerre, recevront au plus tôt une solution favorable.

FRET

12 septembre. Les nouvelles de l'Orient signalent tout un peu de fermeté dans les cours. C'est ainsi que de Kurrachee pour l'Angleterre et la Méditerranée, on maintient le taux de 107 s. 6 De Bombay, tout en pratiquant toujours pour la Méditerranée ou l'Angleterre, le prix de 130 à 135 s., on a une tendance ferme à appliquer sur 135 s. De la côte de Madras pour Marseille, on passe à 210 s. en hausse de 5 s. sur les prix précédents.

Les chargements de Saigon pour Marseille semblent vouloir abandonner les 172 s. 6 auxquels ils étaient descendus, pour regagner les 175 s. précédemment cotés. Par contre, de Calcutta pour l'Angleterre, la marge s'agrandit. Nous avions signalé des cotations entre 165 à 170 s.; actuellement la marge inférieure est descendue à 155 s. Il y a lieu de prévoir que cet écart ne subsistera pas longtemps.

De Burmah, les chargements de riz restent inchangés à 165 s. Les chargements de sucre en provenance de Java et dont nous avons parlé, restent toujours au même taux : 175 s. pour Marseille ou Cette et 177 s. 6 pour Gènes.

En ligne charter, on cote, en Angleterre, pour vapeurs alliés, 31 s. 6 pour un affrètement de 12 mois. Pour deux ans, il est possible d'obtenir 23 s. 6 et 1 s. de moins pour un affrètement de 3 ans. Les autres maintiennent toujours leur prix de 40 s. pour une période de 12 mois.

En chargement divers, nous n'avons guère noté que des expéditions à destination du Canal de Bristol pour lesquels on cotait 14 s. 6 au départ de Bordeaux et 15 s. 6 au départ de Bayonne.

Au départ de Cardiff, on a coté pour Naples 70 s. Au départ de Newcastle, on a coté 40 s. pour Lisbonne et 71 s. pour Gènes. D'Alexandrie à la côte orientale d'Angleterre, on a traité sur la base de 80 s. De Bilbao à Newport, on maintient le prix de 13 s. alors que pour Cardiff, on continue à coter 15 s.

Remarquable également un chargement de phosphates de Bone à Liverpool, conclu à 22 s. 6.

COURS DES CHANGES

Jeudi, 12 octobre. A Paris. — Londres, 27,765 à 27,815; Canada, 5,805 à 5,855; Danemark, 1,575 à 1,605; Norvège, 1,605 à 1,645; Espagne, 5,86 à 5,91; Portugal, 3,90 à 4,10; Hollande, 2,35 à 2,40; Pérou, 1,83 à 1,89; Italie, 89,50 à 91,50; Suède, 1,64 à 1,68; New-York, 5,805 à 5,855; Suisse, 109,50 à 111,50.

A Genève. — Aux changes, tendance irrégulière, mais plutôt ferme dans l'ensemble. Voici les cours : Paris, 90,40 à 90,50 (+ 0,05); Londres, 25,10 à 25,14 (- 0,02); Italie, 84,65 (+ 0,60); Espagne, 108,40 (+ 0,05); Russie, 165 (0); Hollande, 215,40 à 215,60 (+ 0,25); Allemagne, 91,10 à 91,20 (0); Autriche, 61,70 à 61,80 (+ 0,10). New-York, 5,24 à 5,29 (+ 0,01).

Le Transport des Fourrages en vrac

Comme suite à la demande du Président du Syndicat des Négociants en Grains et Fourrages de Lyon, M. le Maire de Lyon qui avait bien voulu appeler l'attention du Ministre de la Guerre sur la difficulté demandée à été avisé que suivant la décision du 9 octobre M. le Ministre a donné des instructions pour que l'autorisation de transporter les fourrages en vrac dans un rayon de 60 kilomètres autour de Lyon soit prorogé jusqu'à fin octobre.

NECROLOGIE

Samedi courant, ont eu lieu au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques de M. Pierre Faizant, ancien charcutier à Lyon, enlevé à l'affection des siens à l'âge de 65 ans. Avec lui disparaît un des doyens de la charcuterie lyonnaise, dans laquelle il ne comptait que des amis.

Dans cette triste circonstance, nous adressons à sa veuve, à ses enfants, ainsi qu'à toute sa famille, l'expression de nos profonds sentiments de condoléances pour la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver.

Lisez nos Petites Annonces A LA QUATRIEME PAGE

POUR LE DEUXIEME EMPRUNT DE LA DEFENSE NATIONALE

C'est librement qu'en France les Souscripteurs au 2^e Emprunt de la Défense Nationale versent leur argent dans les Caisse du Trésor public.

Ils n'ont même pas besoin de donner leurs noms. En échange de leurs épargnes, ils reçoivent, au porteur ou nominatif, un titre de rente au porteur ou nominatif. Ils peuvent le conserver ou le vendre.

Les souscriptions peuvent être anonymes si l'intéressé le désire. Le propriétaire d'un titre de Rente peut faire encaisser ses coupons par n'importe qui, à tous les guichets des Caisse publiques et des Banques.

L'Etat Français respecte la liberté de tous les souscripteurs. Rappelons les avantages de la Rente Française 5 %, les privilèges dont elle a été dotée, les facilités avec lesquelles elle s'achète et elle se vend, la sécurité absolue qu'elle offre tous ceux qui la possèdent.

Il se borne à faire appel au patriotisme de la Nation. S'adresse à tous les citoyens avec une confiance qui ne s'est d'ailleurs jamais démentie.

BESTIAUX Lyon-Vaise

MARCHE DU LUNDI 9 OCTOBRE Bœufs. — Amenés : 1057; renvoyés : 50. Nous avions le même apport que lundi dernier et bien que la vente n'ait pas eu autant d'activité, les cours n'ont indiqué aucune variation digne d'être signalée.

On payait la première qualité de 1,27 à 1,30; la deuxième qualité, de 1,21 à 1,24; la troisième qualité, de 1,15 à 1,19 le demi-kilo.

MARCHE DU MARDI 10 OCTOBRE Bœufs. — Amenés : 1.414; entrés aux abattoirs : 195; au total : 1.609, chiffre en augmentation de 214 têtes sur le marché de mardi dernier.

On cotait le demi-kilo poids mort : première qualité, de 1,18 à 1,21; deuxième qualité, de 1,08 à 1,12; troisième qualité, de 0,95 à 1 fr.

Au poids vif, on payait : première qualité, de 0,65 à 0,69; deuxième qualité, de 0,55 à 0,60; troisième qualité, de 0,44 à 0,50.

Veaux. — Amenés : 559; entrés aux abattoirs : 129; au total : 688. On cotait : première qualité, de 1 à 1,04; deuxième qualité, de 0,92 à 0,95; troisième qualité, de 0,88 à 0,90.

Moutons. — Amenés : 602; entrés aux abattoirs : 1.025; au total : 1.627. On cotait : première qualité, de 1,70 à 1,77; deuxième qualité, de 1,58 à 1,65; troisième qualité, de 1,45 à 1,50.

MARCHE DU JEUDI 12 OCTOBRE Moutons. — Amenés : 258; renvoyés : 00. — Bien que l'apport fut de 127 moutons de plus que jeudi dernier, cela n'a exercé aucune influence sur les prix, qui ont conservé toute leur fermeté.

On payait les premiers choix, 1,74 à 1,75; les seconds, 1,60 à 1,65; les troisièmes, 1,45 à 1,50 le demi-kilo.

MARCHE DU VENDREDI 13 OCTOBRE Bœufs. — Amenés : 428; entrés aux abattoirs : 162; au total : 590. Nous continuons à avoir abondance de marchandises; comme il fallait s'y attendre, cet apport considérable a fait que les affaires se sont montrées difficiles, les transactions ont été loupées à se faire; aussi n'y a-t-il rien de surprenant que les cours inclinent à la baisse.

On cotait le demi-kilo poids mort : première qualité, de 1,18 à 1,21; deuxième qualité, de 1,05 à 1,10; troisième qualité, de 0,95 à 1 fr.

Au poids vif, on payait : première qualité, de 0,65 à 0,69; deuxième qualité, de 0,55 à 0,60; troisième qualité, de 0,45 à 0,50.

Veaux. — Amenés : 691; entrés aux abattoirs : 115; au total : 806. Les 82 veaux que nous avions de plus que vendredi dernier n'ont exercé aucune influence sur les cours qui ont conservé une très grande fermeté; nous pouvons même ajouter avec toujours des tentatives à la hausse.

On cotait : première qualité, de 1,05 à 1,08; deuxième qualité, de 0,95 à 1 fr.; troisième qualité, de 0,85 à 0,90.

Paris-La Villette

MARCHE DU LUNDI 9 OCTOBRE Amenés. — Bœufs... 2783 2422 242 232 216 Vaches... 1815 1563 242 230 214 Taureaux... 380 330 220 200 Veaux... 1485 1430 354 304 258 Moutons... 15788 15788 344 258 224 Porcs... 4294 4291 350 330 314

MARCHE DU JEUDI 12 OCTOBRE Amenés. — Bœufs... 1700 1554 238 228 212 Vaches... 907 798 238 226 210 Taureaux... 269 220 226 216 196 Veaux... 1172 1172 360 340 284 Moutons... 11757 11757 330 248 210 Porcs... 3868 3868 340 320 304

MARCHE DU MERCREDI 11 OCTOBRE Moutons. — Amenés : 5.144 du pays. Nous avions 400 têtes de plus que le marché précédent. Cette abondance de marchandise a permis aux acheteurs d'être moins disposés à passer par les prétentions des vendeurs; aussi les transactions se sont faites moins facilement. Quant aux cours, ils ont subi une baisse de 10 fr. par 100 kilos.

On payait les moutons première qualité, de 2,95 à 3,05 fr.; les brabis supérieurs, de 2,80 à 2,95 fr.; et les inférieurs de 2,50 à 2,65 fr. Vente calme.

Bœufs. — Amenés : 440 bœufs et 96 vaches. Nous avions 56 bêtes de plus que mercredi dernier. Cet excédent a suffi pour faire baisser les cours de 5 fr. par 100 kilos sur les cours de mercredi dernier.

On cotait : les bœufs gris de 2,50 à 2,60 fr.; les vaches laitières, de 2,50 à 2,55 fr.; et de montagne, de 2,45 à 2,50 fr. Vente calme. Renvois : 24 bœufs et 36 vaches.

Marseille

MARCHE DU MERCREDI 11 OCTOBRE Moutons. — Amenés : 5.144 du pays. Nous avions 400 têtes de plus que le marché précédent. Cette abondance de marchandise a permis aux acheteurs d'être moins disposés à passer par les prétentions des vendeurs; aussi les transactions se sont faites moins facilement. Quant aux cours, ils ont subi une baisse de 10 fr. par 100 kilos.

On payait les moutons première qualité, de 2,95 à 3,05 fr.; les brabis supérieurs, de 2,80 à 2,95 fr.; et les inférieurs de 2,50 à 2,65 fr. Vente calme.

Bœufs. — Amenés : 440 bœufs et 96 vaches. Nous avions 56 bêtes de plus que mercredi dernier. Cet excédent a suffi pour faire baisser les cours de 5 fr. par 100 kilos sur les cours de mercredi dernier.

On cotait : les bœufs gris de 2,50 à 2,60 fr.; les vaches laitières, de 2,50 à 2,55 fr.; et de montagne, de 2,45 à 2,50 fr. Vente calme. Renvois : 24 bœufs et 36 vaches.

Nimes

MARCHE DU MERCREDI 11 OCTOBRE On a vendu : bœufs, 400, de 1,65 à 2,20; vaches, 524, de 1,40 à 2 fr.; moutons, 1.205, de 2 à 2,80; brebis, 460, de 1,80 à 2,55 le kilo, poids mort, les quatre quartiers en viande nette, déduction faite de la valeur de la déouille. Au poids vif : agneaux, 99, de 1,75 à 2,45; veaux, 408, de 1,30 à 1,55; porcs, 73, de 2,52 à 2,70 le kilo.

Avignon

MARCHE DU MARDI 10 OCTOBRE Bœufs. — Amenés : 483; vendus : 479; de 220 à 250 fr. les 100 kilos poids mort. Vaches. — Amenés : 687; vendus : 646; de 200 à 230 fr. les 100 kilos poids mort. Veaux. — Amenés : 145; vendus : 145; de 175 à 185 fr. les 100 kilos sur pied.

Depuis quelque temps, nos marchés sont très chargés. Malgré qu'il y eût près de 1.200 bêtes aujourd'hui, la vente a été calme quoique les acheteurs soient venus très nombreux. Le cours s'est maintenu ferme.

Dijon

MARCHE DU JEUDI 12 OCTOBRE On a vendu : 52 moutons, de 2,20 à 2,60; 9 veaux; 43 porcs, de 2,66 à 2,70 le kilo.

FOIRES ET MARCHES

Bourg (Ain), 11 octobre. — Notre marché aux veaux de ce jour a été peu approvisionné. Cette marchandie devient rare dans notre région. Les acheteurs étaient nombreux, aussi les animaux amenés aux prix demandés par les éleveurs.

On a vendu : moutons, 40, de 185 à 220; veaux, 125, de 200 à 210 fr., les 100 kilos sur pied.

PETITES ANNONCES

TARIF ET CONDITIONS

Sous cette rubrique, nos abonnés et lecteurs désireux de vendre ou d'acheter un fonds de commerce, un produit quelconque, du matériel neuf ou d'occasion, de trouver un employé sérieux, un associé, un commanditaire, de même que ceux de la recherche d'une situation pour eux ou un tiers auquel ils s'intéressent, pourront faire paraître des annonces aux conditions suivantes : Cinquante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce publiée moins de dix fois. Quarante centimes par ligne de 30 lettres ou signes et par annonce insérée au moins dix fois. La ligne commencée sera facturée pour une ligne entière. Le texte des annonces devra être adressé à la Direction du Journal, sur feuille détachée, très lisiblement écrit et accompagné du montant.

MATERIEL NEUF ET D'OCCASION

VENDRE voiturette Lion Peugeot 6-8 H.P. bon état, 900 fr. Ad. bur. du Journal n° 4 P. CHETTERAI roue hydraulique métallique, 2 m. 90 à 3 m. diam., 2 m. larg. Coutin 10, rue Ancienne-Préfecture, Lyon.

VENDRE pompe et 2 presses hydrauliques en parfait état. S'adresser Vve Borel, à Veyre (Puy-de-Dôme).

VENDRE d'occasion un moteur à gaz Duplex 35 H.P. S'ad. Bur. du Journal n° 500.

LOCOMOBILES ET BATTEUSES

BATTEUSE état de neuf (Rivière d'Orléans), force 6 chevaux, double nettoyage et aspirateur. Prix : 1.400 fr. S'ad. n° 347.

LOCOMOBILE (Sandier de Lyon) 7 chevaux, 1.900 francs; dito (Vierzonnaise), 12 chevaux, 3.900 francs; dito (Vierzonnaise), 5 chevaux, 1.000 francs. S'ad. n° 347.

RSBY anglaise 5 chevaux, état de neuf. Prix : 1.300 francs. S'ad. n° 347.

MACHINE moteur essence, 8 chevaux, avec sa batteuse faisant 300 doubles décaillères par jour, tout à l'état de neuf. Prix : 4.000 francs. S'adresser au « Courrier du Commerce ».

OFFRES DE MARCHANDISES

VENDRE un lot de deux mille quintaux environ copeaux provenant de déchets de scierie mécanique. S'adresser Legrand, Puitsieux (Loiret).

VENDRE plusieurs balles haricots blancs et couleurs, plusieurs wagons pommes de terre Beauvais, Early, Saucisse, Hollandais, plusieurs wagons avoine grise Poitou. Demander prix, Terrassier, grains, Sauze-Vausais (Deux-Sèvres).

VENDRE pommes de cidre de la vallée d'Angue, 1^{er} cru de Normandie. Ecrire à Duruël, propriétaire récoltant à Lisieux (Calvados).

HARICOTS, pommes de terre à M. Crozat, négociant, à Limoges.

VENDRE au plus offrant, cinq mille bouteilles vin vieux Châteauneuf-du-Pape, origine garantie, qualité excellente, degré 23 minimum, âge 4 à 5 ans, présentation parfaite; s'adres. au « Courrier du Commerce » n° 484.

VENDRE foin pressé, paille de seigle fléau ou machinée soit en balles pressées. Pommes de terre, à acheter fournissant ordres transport. Sadr. à Mme Feuillet et fils, fourrages, à Vorey (Hte-Loire).

DEMANDES D'ACHATS

CHETTERAIS moulin à cylindres, installation moderne, bien situé, faisant 60 à 120 quintaux par jour. Ecrire « Courrier du Commerce », n° 325.

Cours des Caoutchoucs, Chiffons, Métaux, Papiers, Poils, CRINS, OS, CORNES, DÉCHETS DIVERS, ETC.

CAOUTCHOUCS

Table listing various types of rubber goods and their prices, including Enveloppes autos lisses, Enveloppes autos lisses Michelin, etc.

CHIFFONS

Table listing various types of rags and their prices, including Toiles propres blanches, Blancs mêlés toile et coton, etc.

Chiffons de Laine

Table listing various types of wool rags and their prices, including Nouveautés, Drap neuf tailleur, etc.

MÉTAUX

Table listing various types of metals and their prices, including Ferrailles, Rivons, Fonte mécanique, etc.

CHAT de vieux papiers, vieux livres, catalogues, registres anciens, copies-lettres, vieilles correspondances, journaux, cartons et papiers d'imprimerie au plus haut prix du cours. Prendre adresse au Bureau du Journal n° 373.

AN DESIRE acheter presse à fourrages à haute densité. Faire offres Rouyroux, fourrages, Béziers.

CHETTERAI roue hydraulique 2 m. 85 à 3 m. diam., 2 m. à 2 m. 20 larg., arbre 5 m. 50 long. S'ad. moulin de Mureils (Drôme).

CHETTERAIS Camions Automobiles de 5 à 6 tonnes. Ecrire Gouhier, 29, rue Croix-Blanche, Bordeaux.

CHETTERAIS bon nettoyage, fort convertisseur et vis en tôle de 4 mètres, parfait état. Jallon, Balbigny (Loire).

A VENDRE OU A LOUER

AN VENDRAIT pour se retirer des affaires, fonds de commerce de vins en gros, très achalandé, situé sur la place de Lyon. S'ad. pour renseignements, au journal n° 600.

VENDRE un fonds de commerce chiffons métaux avec ou sans les marchandises en magasin, dans ville importante de la Savoie, 40 ans d'existence. Bénéfice minimum 20.000 francs par an. S'adresser Bureau du Journal, n° 376.

REMETTRE cause déçus, bon fonds de boulangerie, dans centre important de Saône-et-Loire. S'adresser au Bureau du Journal 507.

REMETTRE de suite cause déçus café restaurant avec vaste écurie-remise, aisances et dépendances, agencé pour marchand de bestiaux ou commissionnaire, près des abattoirs de Dijon. S'adresser à Mme Vve Bresson, rue des Corroyeurs, à Dijon.

DEMANDES D'EMPLOIS

CHIFFONNIER ayant dirigé importante usine de jalousies, spécialité pour le salage des jambons de toutes façons et fabrication saisonnière, désire place. 1^{er} références Paris et Suisse. S'adresser journal n° 510.

OFFRES DE SERVICES

AN DEMANDE pour Seyssel, chez M. Reveillard, boulanger, un bon ouvrier, bien rétribué. S'y adresser.

MINOTERIE demande bons conducteurs : 1220 mensuels; bluteur : 185. Sadr. Journal n° 489.

MINOTERIE demande bon conducteur, appointement 220; bluteur rhabilleur, 185. S'ad. Journal n° 481.

REPRESENTATION ET COURTAJE

REPRESENTANT sérieux et actif, bonnes références, déchargé de toute obligation militaire, demande cartes de bonne maison, excepté liquides et huiles. Ecr. Louis Denizun, impasse de la Poudrière, n° 7, à Moulins-sur-Allier.

MARSEILLE. Courtier grains-fourrages. Of. fre services. Ecr. A. T., 84, bur. Journal.

ENGLI BONTEMPS, courtier représentant, 41 quai Pulchiron, 43, Lyon, spécialités de pommes de terre, grains, fourrages, oignons, haricots, issues. Télégr. : Eglibontemps, Lyon.

ON DEMANDE DES MARRAINES

UGEN MAILLET, classe 1915, 164^e d'infanterie, 8^e Cie, 1^{er} sect., secteur 157, de grande marraine pour correspondre.

DEMANDE DE PERMUTANT

GAGET, caporal 109^e territorial d'infanterie, 1^{er} rég. station-magasin Marseille demande permutant pour Lyon.

BOYAUX. Si vous voulez être servis bien et rapidement en BOYAUX de toutes sortes écrivez à B. KONRAD. Près les Abattoirs, DIJON. Téléph. 388. Adr. télégr. KONRAD-DIJON.

Etude de M^e VERZIER, avoué à Lyon, 1, place des Cordeliers.

DIVORCE

D'un jugement par défaut rendu par la première Chambre du Tribunal civil de Lyon, le trente mai mil neuf cent seize, enregistré et expédié.

Entre : M. Félix-François Trouilloud, fabricant de vis à métaux, demeurant à Lyon, 13, boulevard des Casernes, Demandeur, M^e Verzier; Et Mme Trouilloud, née Elise-Marthe Dours, demeurant à Lyon, 45, grande rue de la Croix-Rousse, Défenderesse défaillante faute de constitution d'avoué; Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Trouilloud-Dours, au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Pour extrait : Ph. VERZIER, avoué.

BUREAU DES DOMAINES DE LYON

Les Mercredi 18 et Jeudi 19 octobre 1916, à 2 heures du soir, au Parc d'Artilerie, à Lyon,

Vente aux Enchères Publiques

DE VOITURES de REQUISITION

Convenant aux commerçants, industriels, camionneurs, agriculteurs, etc., savoir :

Omnibus, Jardinières, Charrettes, Chars, Charlots, Breaks, Voitures de Livraison, Paires de Roues avec ou sans essieu.

La vente aura lieu au comptant avec 5 % en sus. Pour examiner les voitures, s'adresser au Parc d'Artilerie, à Lyon.

L'INSPECTEUR DE DOMAINES, RATHEAUX.

BUREAU DES DOMAINES DE MACON

Samedi 21 octobre 1916, à une heure du soir, sur la place d'Armes, à Mâcon;

Vente aux Enchères

48 JUMENTS REFORMÉES

provenant de la zone des Armées réservée de préférence aux agriculteurs et éleveurs munis d'un certificat du maire de leur résidence constatant qu'ils ne font pas habituellement le commerce de chevaux.

Ces juments pourront être visitées par les acheteurs éventuels le même jour à l'annexe du dépôt de remonte, route de Paris, de 10 à 11 heures, et examinées ensuite sur le lieu de l'adjudication une heure avant la vente.

Au comptant et 5 % en sus. Le Receveur des Domaines, M. PETIOT.

Les Annonces et Réclames du Courrier du Commerce sont reçues dans ses bureaux, cours de la Liberté, 67, Lyon.

BANQUE CENTRALE LYONNAISE

J. TAILLANDIER & C^{ie} LYON - 20, rue Centrale, 20 - LYON

Souscriptions à l'Emprunt National et à toutes autres émissions

ORDRES DE BOURSE - PAIEMENT DE COUPONS - ÉCHANGES - RECOURS - TRANSFERTS - REMBOURSEMENTS - RENSEIGNEMENTS FINANCIERS GRATUITS, etc., etc.

L'Union de la Boucherie Lyonnaise

Le Plus important Fournisseur de Suif de la contrée

ACHÈTE toutes les Qualités et Quantités de SUIFS RÉGLEMENT IMMÉDIAT

USINES ET BUREAUX 33, Avenue de l'Abattoir - LYON-VAISE

CUIRS ET PEaux EN POILS

ACHATS DIRECTS A LA BOUCHERIE Anciennes Maisons Pierre VERJUS fondée en 1863 J. VERJUS et CL. MORIN, 1887-1913

VERJUS FRÈRES 47, Chemin du Pré-Gaudry, 47

Téléph. 54-30 LYON Téléph. 54-32

PH. LAFON, INGÉNIEUR-CONSTRUCTEUR, A TOURS

INSTALLATIONS COMPLÈTES ET TRANSFORMATIONS DE MOULINS



Moulins à Cylindres "LAFON" Plansichters "LAFON" etc. PRIX ET RENSEIGNEMENTS SUR DEMANDE

CRÉDIT LYONNAIS

SOCIÉTÉ ANONYME Capital entièrement versé : DEUX CENT CINQUANTE MILLIONS

Bilan au 31 Août 1916

NOTA. - Les communications étant interrompues avec quelques-unes de nos agences, nous avons dû, en ce qui les concerne, faire état des écritures passées à la date de la dernière situation qui nous est parvenue.

ACTIF Espèces en caisse et dans les banques 766.174.015 02

Portefeuille et Bons de la Défense Nationale 1.159.312.712 93

Avances sur garanties et reports 226.420.010 49

Comptes courants 369.055.742 17

Opérations de Change à Terme garanties 55.094.994 30

Portefeuille titres (Actions, Bons, Obligations, Rentes) 8.855.776 14

Comptes d'ordre et divers 39.051.288 50

Immeubles 35.000.000

fr. 2.658.964.539 55

PASSIF

Dépôts et bons à vue 768.203.104 26

Comptes courants 1.179.293.199 68

Comptes exigibles après encaissement 93.153.318 57

Opérations de change à Terme garanties 55.094.994 30

Acceptations 20.232.292 64

Bons à échéance 22.232.269 12

Dividende de l'Exercice 1915 (Solde) 8.750.000

Solde du compte « Profits et Pertes des exercices antérieurs » 22.652.012 56

Reserves diverses 175.000.000

Capital entièrement versé 250.000.000

fr. 2.658.964.539 55

CERTIFIÉ CONFORME AUX ÉCRITURES : Le Président du Conseil d'Administration, E. BETHENOD.

L'Administrateur délégué à la Direction Générale, Edm. FABRE-LUCE

UN VITICULTEUR

offre les vins de sa récolte garantis naturels

Table with columns for wine types and prices per hectoliter.

COTEAU 1^{er} choix 1916 60 > 62 > 64 >

Rosé Gris 1916 64 > 66 > 68 >

Vin blanc de table 1916 66 > 68 > 70 >

Sur gare de départ contre remboursement sans escompte.

S'ad. en toute confiance au DOMAINE SAINTE-CECILE, par Roujan (Hérault) - Échantillon gratis.

L'HUILERIE DU PHENIX

FOURNIER, 19, r. d'Aguessseau, LYON continue ses livraisons en huiles d'olives et toutes huiles comestibles aux meilleurs cours du jour. On accepte représentations. Dépositaire du Bouillon Fournier.

Le Samedi 21 octobre 1916, à 14 heures, à Chambéry, à l'entrepôt de la Douane, place du Palais-de-Justice, le Domaine procédera à la

Vente aux Enchères

DE 30890 kilos de vieux Papiers archives et registres provenant des diverses administrations du département.

COMMERCE DE VEaux EXPÉDITIONS

MARIUS HILAIRE Boulevard Landos, LANGOGNE (Lozère) Maison recommandée pour sa bonne marchandise et ses prix modérés

Commerce, Industrie, Agriculture

ADRESSES RECOMMANDÉES

CAOUTCHOUCS ALCAN et Cie, 75, rue Saint-Lazare, Paris caoutchoucs bruts et gutta-percha

GRAINS, FOURRAGES, etc. A. BRUNET fils et ROGER, 40, quai de Bourgogne, Bordeaux.

ACHAT d'avoines toutes sortes. Envoyer juste prix et échantillons, POTOT, grains, Nangis (Seine-et-Marne). Paiement contre remboursement; toiles à rendre ou ses toiles.

JEAN VERNAZ, à Perpignan, grains, fourrages, spécialités d'avoines, de caoubes d'Espagne et de pommes de terre nouvelles du pays.

LEGNES SECS ET LIN Paul, 9, rue du Louvre, Paris.

A. BRUNET fils et ROGER, 40 quai de Bourgogne, Bordeaux.

André ALLARD, spécialité pour l'armée, 9 et 11 rue Tiboumery, Paris.

F. MALLARD, 10, rue Pavé-d'Amour, à Marseille.

NEGREL Auguste, 11, cours Lieutaud, à Marseille.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR LA MEUNERIE

CHARLAS & BROCAS Quai Saint-Vincent, 61 - LYON

SOIES à bluter

TOILES métalliques

MEULES de Moulins

HUILES MINÉRALES POUR LE GRAISSAGE

GRANDES LIQUEURS DE LYON SIXTINE - SUC BEAUJOLAIS

MICHEL BRUNIER & FRÈRES Distillateurs-Spécialistes - LYON - 123-140, cours Lafayette

FRUITS BRUNIER

LE ROSIER Par Albert BOUTIN Secrétaire Général de la Société Française des Roséristes

Emploi ornemental, Insectes et Maladies, Variétés 120 pages - 18 planches en photogravure Honoré d'une souscription du Ministère de l'Agriculture

Franco 2 fr. 75 L. GODARD & C^{ie}, Éditeurs, 9, rue Villeroi, 9, LYON

FABRICATION FÉTÉRISAGE Trieur Hélicoïdal "IDÉAL" à Yverges réglables pour trier les déchets de blé et les grains de toutes espèces.

SYSTÈME BREVETÉ Il est indispensable aux Meuniers, Grainetiers, Marchands de Grains et de Denrées Coloniales, Brasseurs, etc.

L'Idéal fait le triage automatique en une seule opération - donne quatre classements - élimine les poussières - n'a qu'un seul chemin de triage - engorgement impossible - toutes les sorties sont sur le même côté - pas de frais d'installation - pas de force motrice

Abel BOBLET, Ingénieur, LYON Téléphone 57-19 87, Cours Vitton

Agents sérieux sont demandés

LE FIGARO Dix centimes le N° d. toute la France. Abonn. : 3 m. 9 fr., 6 m. 18 fr., un an, 34 fr.

Rédacteurs en chef : M. A. Capus, de l'Académie Française; M. Robert de Fiers. Tous les mercredis. Dessin de Forain. Tous les mardis. Article de M. Maurice Donnay. Tous les jours : Les commentaires de Polybe sur la Guerre.

Publicité : La publicité du « Figaro » est la plus efficace et la plus recherchée. S'ad. à l'Administration du Journal, 26, rue Drouot, Paris.

TAILLEUR TÉLÉPHONE 32-28

ANGE BALLESTEROS

Cours de la Liberté, 60 - LYON

COUTURIER.

SAINDOUX et Salaisons en Gros

VENTE ET ACHAT SAINDOUX DE LYON et de MARSEILLE MORTADELLE FACON BOLDANE

G. BESSEY, Aîné 25, rue Amédée-Bonnet LYON

Près l'angle des rues Bugaud et Boileau

BOYAUX SALES Outils généraux pour CHARBONNIERS et BOUCHIERS outillages, poivres, épices, etc.